

Au nom des gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni, de même qu'en celui du Canada, j'aimerais donner à l'Assemblée générale une description des opinions que nous partageons quant à la situation en Namibie et des efforts que nous avons entrepris cette année pour promouvoir l'indépendance de la Namibie.

Au cours des dernières années, nos gouvernements se sont de plus en plus inquiétés de la situation illégale qui se perpétue en Namibie et du triste état de la population namibienne qui a été et est encore aujourd'hui soumise à l'oppression quotidienne d'un système racial discriminatoire fondé sur les politiques d'apartheid. Notre inquiétude s'est également vue renforcée par la réalisation que tous les efforts déployés pour mettre fin à cette longue impasse ont été infructueux et que tous les appels lancés pour que soit trouvée le plus tôt possible une solution pacifique au problème ont été jusqu'ici ignorés.

En tant que membre du Conseil de sécurité, nos cinq gouvernements sont pleinement conscients de la nécessité de la mise en application de la résolution 385 du Conseil de sécurité, afin de contribuer ainsi à l'élaboration d'une solution juste et permanente à la question de la Namibie.

Cette résolution, qui n'est que l'aboutissement d'une longue série d'efforts par le Conseil de sécurité pour résoudre le problème, constitue un programme d'action exhaustif pour la réalisation méthodique de l'indépendance complète de la Namibie. Il s'ensuit que conformément à cette résolution, toute solution mise de l'avant doit rendre possible la tenue d'élections libres, sous la supervision et le contrôle des Nations Unies, pour toute la Namibie, considérée comme une seule entité politique, et rendant possible une participation sans entraves de tous les Namibiens, y compris ceux qui sont à l'heure actuelle en détention ou en exil. On doit créer des conditions qui garantiront la réalisation d'un tel processus politique et l'on doit s'assurer de la coopération de tous. Les objectifs fondamentaux du Conseil de sécurité et, en vérité, ceux de la communauté internationale tout entière, doivent nous conduire à la mise en oeuvre de mesures concrètes qui seront fidèlement appliquées.

La résolution 385, qui continue de recevoir le plein appui de nos cinq gouvernements, a donc constitué la base des efforts communs que nous avons entrepris au printemps dernier, dans une tentative officieuse d'explorer avec toutes les parties les possibilités de solution au problème namibien. Nous n'entretenons aucune illusion quant aux difficultés inhérentes à une telle entreprise mais nous espérons, et nous continuons d'espérer, qu'en explorant pour notre part tous les facteurs pertinents, nous pourrions identifier les moyens pratiques qui rendront possible aux parties la mise en oeuvre de la résolution 385. Notre objectif a donc été de préparer la voie pour tous les Namibiens pour qu'ils puissent exercer pleinement leur droit à l'autodétermination qui leur a été dénié pendant si longtemps, avec l'assistance des Nations Unies par le truchement d'élections véritablement démocratiques à travers l'ensemble du territoire.